

LE DOSSIER

DÉVELOPPEMENT ET MILIEUX NATURELS

À la recherche d'un équilibre soutenable

À LA UNE

URBANISME

Le PLUi-HM
entrera en vigueur
début 2026

À SAVOIR

L'agglomération
s'engage pour la santé

THONON AGGLOMÉRATION

2, place de l'Hôtel de Ville
BP 80114 - 74207 Thonon-les-Bains Cedex
04 50 31 25 00

www.thononagglo.fr

25 COMMUNES, UNE MÊME DYNAMIQUE

Allinges	Lully
Anthy-sur-Léman	Le Lyaud
Armoy	Margencel
Ballaison	Massongy
Bons-en-Chablais	Messery
Brenthonne	Nernier
Cervens	Orcier
Chens-sur-Léman	Perrignier
Douvaine	Sciez
Draillant	Thonon-les-Bains
Excenevex	Veigy-Foncenex
Fessy	Yvoire
Loisin	

Le Magg' n°14 – Novembre 2025

Directeur de la publication : Christophe ARMINJON

Rédactrice en chef : Caroline BLONDET

Rédaction : Clémence Guilly, service communication

Mise en page : Avantmidi

Impression : Imprimerie Léonce Deprez – 962 allée de Belgique – 62128 Wancourt. Imprimé sur du papier recyclé / PEFC (issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées).

Crédits photos :

Antoine Berger/SIAC : p.1 (vue aérienne Thonon) ;
Thonon Agglomération : p.3 (bus électrique, mare),
p.6 (bus), p.7 (Espace Beaulieu, visite entreprise,
forum agglomération), p.9 (aliens seniors, expo photos
déchets), p.12 (La Dronière), p.13 (Hermance, chantier
eau Thonon), p.14 (grand marais Allinges), p.17
(scolaires et sorties nature), p.19 (cabinet médical),
p.20 (locaux Douvaine), p.22 (conteneurs Armoy) ;
Yvan Tisseyre : p.3 (fuites eau potable, compostage),
p.6 (pôle Les Arts, navette lacustre), p.11 (résidence
Natura), p.13 (Mont Forchat), p.16 (ZAEI Planbois
Perrignier), p.18 (fuites eau), p.21 (compostage),
p.22 (travaux ViaRhôna), p.22 (borne biodéchets) ;
Ixalpdrones : p.5 (vue aérienne Douvaine), p.16 (vue
aérienne Chignens à Allinges) ; Florian Legrand : p.5
(vue aérienne Orcier), p.10 (vue aérienne Yvoire), p.15
(vue aérienne) ; Adobe Stock : p.8 (petite enfance) ;
Thierry Laporte : p.22 (Mercredi, c'est sport) ; Freepik :
p.4 (urne), p.9 (piles), p.15 (verger)

Dépôt légal : Novembre 2025

N°ISSN : 2777-9572 (en ligne) 2677-8742 (imprimé)

Tirage : 50 000 exemplaires

Edito



CHRISTOPHE ARMINJON,
PRÉSIDENT DE THONON AGGLOMÉRATION

Madame, Monsieur,
Chers Concitoyens,

Une agglomération de proximité...

Faciliter l'information et les démarches des habitants auprès des services de l'agglomération, en complément des services d'accueil communaux : c'est l'objectif qui a guidé deux projets d'aménagement qui entrent en service cet automne et au début d'année prochaine.

Après 18 mois de travaux, la maison de l'agglomération - baptisée Espace Beaulieu - ouvrira ses portes à Thonon-les-Bains dès le début d'année 2026. Au-delà de certains services communautaires qu'elle permet de réunir, et d'un nouveau Centre associé de la Cité des métiers du Grand Genève, cette ouverture est aussi symbolique pour Thonon Agglomération : elle y crée son principal espace d'accueil du public, pour que chacun puisse être informé et orienté comme il se doit.

À Douvaine, les services communautaires se rapprochent également de leurs publics, avec l'ouverture de permanences autour du logement, de la justice, des démarches administratives (France Services), et de nouveaux locaux plus attractifs pour le bureau de l'office de tourisme intercommunal.

... mobilisée pour la santé

Agir sur ce qui détermine notre santé et concourt au bien-être physique, mental et social de tous : c'est la préoccupation forte qui mobilise l'agglomération depuis début 2025 et se concrétise en cette fin d'année par l'élaboration d'un contrat local de santé. L'atout de cette démarche contractuelle : rassembler, réunir, mobiliser, et agir bien sûr. En un mot : unir toutes les forces en présence au service de la santé. Cette démarche prend tout son sens en prolongeant et coordonnant naturellement l'action communautaire qui œuvre déjà quotidiennement pour la santé de tous : eau potable, alimentation, habitat, mobilité, protection des milieux naturels, services aux aînés....



**Pour rester connecté
à l'actualité de Thonon
Agglomération,**

Suivez-nous sur
www.thononagglo.fr

et   



SOMMAIRE

04 > 09

à LA UNE

- LE PLUI-HM ENTRERA EN VIGUEUR DÉBUT 2026
- L'actualité du réseau START
- Dernière ligne droite avant l'ouverture de l'Espace Beaulieu

10 > 17

à PROFONDIR

Développement et milieux naturels

18

à GIR ENSEMBLE

- A l'écoute du réseau d'eau potable

19

à (SA)VOIR

- L'agglomération s'engage pour notre santé

20

à VOS CÔTÉS

- Services publics : une présence renforcée à Douvaine

21

à CTEURS DE L'AGGLO

- Compostage collectif : la poubelle s'allège

22

à CTIONS

- Les chantiers dans vos communes

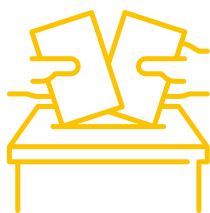
23

à GENDA



ÉLECTIONS

Mars 2026 : vous élirez aussi vos conseillers communautaires



Les 15 et 22 mars 2026, les électeurs et électrices seront appelés aux urnes pour élire leurs conseillers municipaux, et aussi désigner leurs représentants au sein de Thonon Agglomération. Ce scrutin est particulier puisque vos conseillers communautaires sont élus via un système de fléchage dans le cadre des élections municipales.

Les intercommunalités jouent un rôle clé dans les politiques publiques locales en France. Depuis 2017, Thonon Agglomération anime de nombreuses compétences stratégiques de votre quotidien : pilotage de la transition écologique, développement économique et attractivité du territoire, aménagement de l'espace, logement social, citoyenneté, action sociale, mobilité, eau et assainissement, sans oublier la prévention, la collecte et le traitement des déchets.

Alors les 15 et 22 mars 2026, mobilisez-vous pour vos équipes municipales, vous vous mobiliserez également pour votre future équipe intercommunale !



À RETENIR

- **54 conseillers communautaires** seront désignés à l'issue du scrutin
- Le nombre de **représentants par commune** est établi selon la population de chacune : de 1 pour les plus petites communes, à 22 pour la Ville de Thonon-les-Bains
- L'assemblée communautaire se réunira dès **mi-avril 2026** pour organiser sa gouvernance.

ET SI THONON AGGLOMÉRATION ÉTAIT DÉJÀ À VOS CÔTÉS ?

C'est le message que nous avons souhaité partager à travers une nouvelle vidéo institutionnelle.

Chaque jour, Thonon Agglomération est avec vous, sans que vous ne vous en rendiez compte : vous ouvrez votre robinet ? Nous garantissons la qualité et la quantité d'eau que nous vous fournissons. Vous triez vos déchets ? Nous les collectons, valorisons. Vous vous rendez au travail ? Nous facilitons vos déplacements. Vous créez une entreprise ? Nous vous accompagnons dans votre projet...

Peut-être en étiez-vous déjà conscient(e)s ou non : ces gestes du quotidien sont au cœur de nos actions. Cette vidéo l'illustre de manière simple - et non exhaustive !

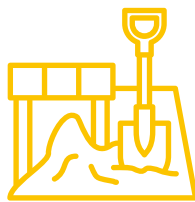
Pour donner vie à ce projet, plusieurs agents de l'agglomération ont accepté de passer devant la caméra aux côtés d'habitants. Une approche qui reflète bien l'ADN de Thonon Agglomération : des femmes et des hommes engagés, passionnés par leurs métiers, fiers des projets menés assurant chaque jour une réelle qualité de vie à toutes et tous.



Découvrez la vidéo sur
www.thononagglo.fr

GRAND PROJET

Le Maisse à Douvaine : premiers coups de pelle



Ce seront les premiers signes visibles du projet d'envergure lancé dans le secteur du Maisse à Douvaine, et les prémices de la construction du lycée par la Région Auvergne Rhône-Alpes : le chantier de dévoiement des réseaux humides va démarrer dans ce périmètre dès la mi-novembre. Coordonné par Thonon Agglomération, il concernera les réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales⁽¹⁾. Dans la foulée, la Ville de Douvaine réalisera le dévoiement des réseaux secs (gaz, électricité). Ce chantier portera principalement sur une portion de l'avenue des Acacias (qui fera temporairement l'objet de contraintes de circulation), et du chemin sous le Bois. La durée prévisionnelle de l'ensemble de ces travaux est de 5 mois environ. La Ville de Douvaine engagera ensuite les travaux d'aménagement des voiries qui desserviront le futur établissement scolaire en créant une « nouvelle voie du Maisse » et en prolongeant le chemin sous le Bois, avec une fin programmée pour fin juin 2026. Puis la Région entrera en action pour le lycée et l'agglomération pour l'équipement sportif.

Thonon Agglomération finalise en parallèle les acquisitions foncières dans ce secteur pour accueillir le lycée, mais aussi pour créer une nouvelle gare routière à proximité de la RD1206.

(1) Le coût pour l'agglomération sera de 596 982,67 € HT.

URBANISME

Le PLUi-HM entrera en vigueur début 2026



Le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Mobilité (PLUi-HM) de Thonon Agglomération entre dans sa toute dernière phase. L'enquête publique, qui s'est déroulée du 2 juin au 18 juillet dans les 25 communes du territoire, a permis aux habitants et à toute personne intéressée de consulter le dossier présentant, notamment, les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables intercommunal (PADDi) et sa traduction réglementaire, d'en comprendre les enjeux et d'exprimer leurs observations avant l'adoption définitive du document. Les larges mesures de concertation mises en œuvre ont permis une forte contribution de la population.

UN AVIS FAVORABLE AU PROJET

La commission d'enquête a rendu un avis favorable*, estimant que le PLUi-HM permettra de maîtriser l'urbanisation en conjuguant préservation des milieux naturels, réponse à la crise du logement, développement des mobilités alternatives à la voiture ou encore adaptation des équipements, services et offres économiques aux besoins d'une population en croissance et vieillissante. Thonon Agglomération procède actuellement aux ajustements et améliorations du projet, qui ne remettront pas en cause son économie générale, et qui ont été présentées en octobre en Conférence Intercommunale des Maires. L'approbation du PLUi-HM est prévue en décembre 2025 pour une entrée en vigueur en début d'année prochaine. Il se substituera alors au PLUi du Bas-Chablais ainsi qu'aux 8 PLU communaux encore en vigueur.

* Cet avis favorable a été assorti d'une réserve et de quelques recommandations qui seront prises en compte dans le dossier final. Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête sont publics et sont consultables sur thononagglo.fr



Centre sportif et aquatique : le projet architectural bientôt finalisé

À la suite d'un concours de maîtrise d'œuvre lancé au printemps 2025, un jury d'attribution s'est réuni le 6 octobre 2025. Son objectif : sélectionner, sur la base d'esquisses et d'un dossier technique et financier complet, l'équipe de maîtrise d'œuvre qui sera chargée de la conception finale du nouvel équipement sportif à Douvaine, et du suivi de sa construction. L'attribution du marché associé sera soumise au vote du conseil communautaire en novembre 2025.

Le centre sportif et aquatique comprendra un gymnase (complémentaire à celui rattaché au collège du Bas-Chablais), trois bassins, une salle d'escalade, etc. Il bénéficiera en priorité à l'ensemble des scolaires du secteur. Sa construction sera engagée à partir de 2027.



LE BILAN DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

- 30 530 visiteurs en ligne sur le registre dématérialisé
- plus de 19 000 téléchargements de documents
- 44 permanences assurées dans les communes rassemblant 749 personnes
- 1150 observations déposées, tous supports confondus, mais plus particulièrement via le registre dématérialisé.



MOBILITÉ

L'actualité du réseau STAR'T

Un premier bus électrique commandé

Thonon Agglomération est propriétaire et gestionnaire de la flotte de bus circulant sur les lignes urbaines du réseau STAR'T⁽¹⁾. La transition énergétique de ce parc est désormais amorcée avec la commande cet automne d'un premier véhicule 100 % électrique, dont la réception est prévue pour l'hiver 2026. Celui-ci aura une capacité d'environ 80 places - dont 24 assises. Deux bus électriques complémentaires seront commandés d'ici fin 2027. Ce choix est issu d'une période de test de 6 mois permettant de s'assurer de la fiabilité du matériel sur nos parcours (pente, longueur...). Cette première étape permettra de s'assurer des conditions d'exploitation électrique avant d'engager la conversion progressive de l'ensemble de la flotte, et la nécessaire adaptation du dépôt de bus à Anthy-sur-Léman.

Le coût d'acquisition de ces trois véhicules est de 605 000 € HT. Thonon Agglomération bénéficie d'une subvention de 235 000 € de l'Etat au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (mesure PCAET).

(1) Les cars circulant sur les lignes interurbaines appartiennent à l'entreprise Borini Chablais, cotraitante dans le cadre de la Délégation de Service Public pour l'exploitation des transports collectifs de l'agglomération.

Un premier test de circulation d'un bus électrique avait été réalisé avec succès durant six mois sur la ligne A en 2024.



LA FLOTTE ACTUELLE SUR LES LIGNES URBAINES DU RÉSEAU STAR'T

- 20 bus
- conformes à la norme en vigueur Euro 6 (dernière norme antipollution en vigueur)
- âge moyen : 4,5 ans



INTERDICTION DE FUMER AUX ABORDS DES ARRÊTS DE BUS



De nouveaux lieux extérieurs sont concernés par l'interdiction de fumer depuis le 1^{er} juillet 2025, et notamment les abribus et zones couvertes d'attente des voyageurs. Cette mesure, qui concerne aussi les parcs publics, les plages, les abords des bibliothèques ou encore des établissements scolaires, vise à renforcer la lutte contre le tabac et la protection des plus jeunes. Un affichage conforme à cette nouvelle réglementation sera progressivement installé sur les abribus du réseau STAR'T.



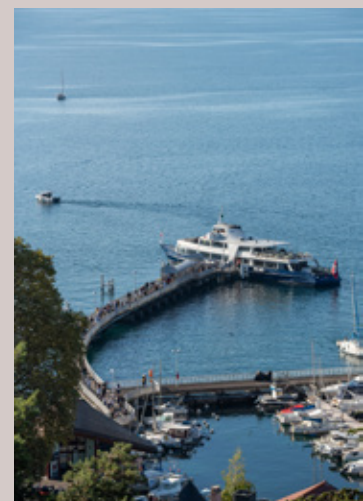
À VENIR : DEUX DISTRIBUTEURS DE TITRES DE TRANSPORTS AU PÔLE LES ARTS

Ils seront installés d'ici à la fin de l'année 2025, de chaque côté du boulevard du Canal à Thonon-les-Bains pour recharger plus facilement votre carte d'abonnement ou acheter des titres occasionnels. Ce système, en réduisant les interactions avec les conducteurs, contribue aussi à améliorer la ponctualité des bus et cars.

LIGNE CGN : POURQUOI L'OFFRE ÉVOLUE-T-ELLE À PARTIR DU 14 DÉCEMBRE 2025 ?

Thonon Agglomération compense auprès du canton de Vaud le déficit de fonctionnement des navettes lacustres transfrontalières (coût du personnel, amortissement des matériels...) desservant Yvoire et Thonon-les-Bains. La convention en vigueur depuis 2020 nous liant au canton a été dénoncée en novembre 2024 sur commande de l'État du fait de son illégalité : pas de contrôle sur la société réalisant le service, pas de capacité à définir le service, non soutenabilité de la dépense, pas d'accès à l'ensemble des informations...

Le besoin de financement de ce service s'est en effet fortement accéléré depuis l'entrée en vigueur de ce nouveau cadre faisant participer l'agglomération à 50 % du déficit de ce service quand dans le même temps la CGN concevait deux NAVIEXPRESS dont le coût doublait entre l'estimation et la sortie de chantier (passé de 15 à 32 M€ l'unité). Notre participation financière s'est ainsi envolée pour partir de 340 430 € en 2017, et s'afficher à près de 4 185 953 € en 2025. Tout en préparant une solution juridique pérenne, une offre transitoire pour 2026 a été définie par le Canton de Vaud avec la CGN en intégrant les nouvelles contraintes budgétaires de la partie française. Si la N3 n'a pas évolué, la N2 connaît une refonte importante.



SERVICES PUBLICS

Dernière ligne droite avant l'ouverture de l'Espace Beaulieu



À Thonon-les-Bains, après plus d'un an de travaux, le chantier d'aménagement de la maison de l'agglomération - baptisée Espace Beaulieu – s'achève ⁽¹⁾. Dès que l'équipement intérieur sera complet, les services emménageront. L'ouverture au public sera effective début 2026. Ce nouvel espace de 1645 m² situé avenue Jules Ferry, constituera un guichet unique d'information pour les usagers de Thonon Agglomération. Il accueillera notamment l'ensemble du service Cohésion des territoires et citoyenneté de Thonon Agglomération, actuellement répartis sur différents sites du territoire (citoyenneté et prévention, cohésion sociale et santé, conseillers numériques, etc.).

QUELS SERVICES Y TROUVEREZ-VOUS ?

- Un accueil physique pour vous informer sur les services de Thonon Agglomération, ou encore régler vos factures d'eau et assainissement ⁽²⁾
- L'Antenne de Justice et du Droit en Chablais, qui va quitter ses locaux actuels chemin de Morcy
- Le service Info Jeunes de l'agglomération, installé jusque-là avenue Saint-François de Sales
- Un nouveau centre associé de la Cité des Métiers du Grand Genève, dédié à l'accompagnement des personnes dans leur parcours professionnel et de formation.
- Des permanences d'information et de conseil autour du logement, coordonnées par le service habitat de l'agglomération.

Élus communautaires et communaux avaient visité le chantier en septembre dernier.



Cette « maison de l'agglomération » a été baptisée Espace Beaulieu, en référence à la résidence qui l'accueille.

(1) D'un coût total de 2,8 millions d'euros, le chantier a été financé par Thonon Agglomération avec le soutien du Conseil Départemental de la Haute-Savoie (645 300€), de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert (200 000 €) et de la Région Auvergne Rhône-Alpes (200 000 €).
(2) Au premier trimestre 2026, le service eau et assainissement de Thonon Agglomération, qui accueille le public au 3 avenue de la Libération à Thonon-les-Bains, rejoindra l'autre partie du service de l'eau sur le site de Perrignier (141 rue des Entreprises).

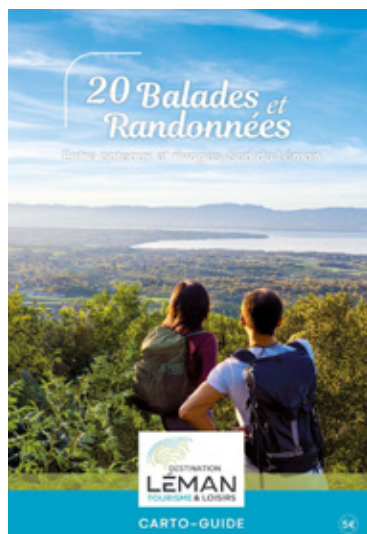
LOISIRS

BESOIN D'IDÉES POUR PRENDRE L'AIR ?

L'automne nous réserve parfois encore de belles journées. Saisissons-les !

Le territoire regorge de chemins de promenade et pour renouveler ses envies, une carte actualisée des balades et des randonnées est dorénavant disponible.

Des bords du lac aux Hermones, en passant par Thonon-les-Bains et Veigy-Foncenex, découvrez une vingtaine de circuits balisés et entretenus. Les itinéraires, variés, sont accessibles à tous, pensés aussi bien pour les familles que pour les randonneurs les plus sportifs. Réalisée par l'Office de Tourisme Destination Léman, cette carte est disponible dans les bureaux d'information touristique.



Informations pratiques

Carte 20 balades et randonnées

Prix : 5 €

Disponible dans les bureaux d'information touristique de Douvaine, Sciez et Yvoire.

L'ACTU DES RÉSEAUX

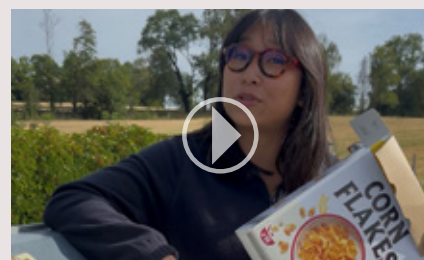


RETROUVEZ L'ACTUALITÉ QUI VOUS A MOBILISÉS DERNIÈREMENT

Portes ouvertes. Et si certains avaient trouvé leur vocation ? Fin septembre, 180 collégiens de Bons-en-Chablais ont pris la direction de la ZAEI de Perrignier pour visiter des entreprises de notre territoire et découvrir de nouveaux métiers, dans le cadre de la 3^{ème} édition de la Journée portes ouvertes organisée par l'Association des Entreprises de Perrignier.



Tri des déchets. Devenez un pro du tri avec notre nouvelle série « J'apprends à mieux trier mes déchets ! ». Consacré aux consignes de tri en vigueur depuis 2023, le premier épisode permet de tout comprendre en 1 minute chrono. Restez connecté, le prochain épisode est peut-être déjà sur nos réseaux sociaux.



Forum de l'Agglomération. Suite à une première édition réussie l'année dernière, l'expérience a été renouvelée en septembre dernier. Visites du chantier de l'Espace Beaulieu, du pôle d'échanges multimodal des Arts ou encore de l'usine d'incinération étaient au programme des 70 élus présents pour ce moment d'échanges et de convivialité destiné à renforcer les liens entre les communes et l'agglomération.



JEUNESSE

Portes ouvertes sur l'international



Info jeunes organise **une journée portes ouvertes dédiée à la mobilité internationale le samedi 29 novembre de 10h à 16h**, au 8 avenue Saint-François de Sales à Thonon-les-Bains.

Cet événement s'adresse aux jeunes souhaitant s'informer sur les possibilités de départ à l'étranger, que ce soit pour étudier, travailler, effectuer un volontariat ou tout simplement vivre une autre expérience internationale.

AU PROGRAMME :

- Présentation des différentes opportunités de mobilité internationale,
- Informations pratiques : conseils, démarches administratives, dispositifs de soutien et aides financières.

Entrée libre et gratuite.

PETITE ENFANCE

Un podcast sur le thème « Les 0-3 ans et les écrans »



Les écrans ont-ils un impact sur le développement des plus petits ? Quelles astuces peut-on mettre en place pour mieux utiliser les écrans en famille ? Pour répondre à ces questions, Thonon Agglomération organisait le 7 octobre dernier la troisième édition des Soirées « Famille et Numérique », le rendez-vous incontournable des parents et futurs parents sur la question des enfants et du numérique.

Cette année, un format en ligne a été privilégié pour permettre au plus grand nombre d'y participer. Ce sujet vous intéresse ? Un **podcast** de la soirée est disponible à la **réécoute** sur www.thononagglo.fr.

OSEZ LE MONDE ! VOUS AVEZ ENTRE 16 ET 25 ANS ET ÊTES DOMICILIÉ(E) DANS L'AGGLOMÉRATION ?

Thonon Agglomération attribue des **bourses mobilité** pour les jeunes souhaitant partir à l'étranger pour un projet d'études, de stage, de formation, un job, ou encore un séjour linguistique ou humanitaire. Les candidatures seront ouvertes de début décembre 2025 à fin mai 2026. Les projets éligibles seront ensuite sélectionnés par un jury dédié. Le montant de l'aide versée dépend ensuite des conditions de ressource du bénéficiaire (jusqu'à 3 000 € pour un projet collectif et jusqu'à 1 000 € pour un projet individuel).



+ d'infos sur www.thononagglo.fr
ou au 04 50 26 22 23.



VIOLENCES FAMILIALES

UNE NOUVELLE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION

Parce que les violences conjugales au sein d'un foyer touchent les enfants, des services d'écoute et de soutien existent. Proches, témoins, victimes, chacun peut participer à leur protection. Les numéros d'appel et d'écoute locaux et nationaux sont ouverts à tous et il est important de les faire connaître.

C'est le message qu'a souhaité mettre en avant l'agglomération avec une nouvelle campagne de sensibilisation, à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes le 25 novembre prochain.

119
3919





INSTANTANÉ



C'est la recette parfaite pour garder l'équilibre... et le sourire ! Depuis le début du mois de septembre, le centre intercommunal d'action sociale (CIAS) de Thonon Agglomération propose une nouvelle série d'ateliers pour nos seniors tous les jeudis autour de l'équilibre afin de mieux se déplacer, de se lever en confiance et de prévenir les chutes. Efforts, mouvements en douceur mais surtout (très) bonne humeur sont au rendez-vous de ces séances gratuites et dispensées par la coach Aude jusqu'au 20 novembre à Ballaisson. Alors, tenté(e) pour rejoindre nos sportifs du jeudi ?

DÉCHETS

Programme de réduction des déchets : la concertation terminée

Pendant un peu plus de trois mois, de mi-avril à fin juillet, vous avez été invités à donner votre avis sur le projet de Programme d'actions locales de réduction des déchets. L'exposition photo itinérante « Sport et déchets : le match de notre avenir », créée pour l'occasion, a été présentée dans huit communes et déployée lors d'événements emblématiques du territoire. Ces temps de rencontre ont permis de recueillir vos points de vue sur les actions envisagées pour les six prochaines années, et 265 répondants ont complété le questionnaire proposé. Favoriser le développement du réemploi du verre sur le territoire apparaît comme une des actions les plus prioritaires pour la très grande majorité (84 %).

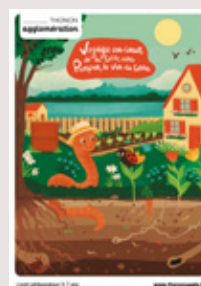
Le programme d'actions sera soumis à l'adoption du conseil communautaire d'ici fin 2025.



Un livret ludique pour les 3/7 ans

« Voyage au centre de la Terre avec Prosper le ver de terre » : c'est le titre d'un nouveau livret pour faire découvrir aux plus jeunes le compostage. À travers jeux, explications et illustrations, les enfants comprennent le rôle des petites bêtes du sol (vers, cloportes, cétoines...) qui transforment nos déchets en terre fertile. Le livret aborde aussi l'importance des pollinisateurs et sensibilise aux bons gestes de tri. Le compostage y est présenté comme une solution simple et naturelle pour réduire les déchets et produire un compost de qualité.

Livret distribué lors des animations en milieu scolaire ou à télécharger sur thononagglo.fr (Mes services/ biodéchets)



Piles et batteries Ne les jetez pas n'importe où !

Elles sont partout : dans nos télécommandes, montres, jouets, manettes ou cigarettes électroniques. Mais une fois usagées, que faire de nos piles et batteries ? Ne pas les jeter dans la poubelle classique, ni dans la poubelle jaune ! Ces petits objets peuvent provoquer des incendies lorsqu'ils sont endommagés et libérer des substances toxiques qui polluent sols et eaux. Le bon réflexe : les déposer dans un point de collecte. Tous les magasins qui en vendent ont l'obligation de les reprendre gratuitement, et les déchetteries les acceptent aussi. Une fois récupérées par un éco-organisme, elles sont triées et recyclées.



DÉVELOPPEMENT ET MILIEUX NATURELS : *à la recherche d'un équilibre soutenable*



Thonon Agglomération mène depuis sa création, et dans les pas des structures qui l'ont précédée, une gestion responsable et durable de son territoire afin d'aménager sans compromettre la biodiversité, conciliant développement et préservation des milieux naturels. Pour ce faire, elle s'appuie sur des leviers multiples, variés. Des réseaux européens aux chartes locales, chaque dispositif contribue à préserver nos écosystèmes vitaux.

Un territoire bleu et vert

L'armature écologique de notre territoire est déclinée au sein d'une trame dite « verte et bleue ». Elle se compose :

- **de réservoirs de biodiversité** : ce sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée
- **de corridors écologiques**, qui assurent des connexions entre les réservoirs de biodiversité identifiés sur le territoire
- **de haies champêtres**
- **des cours d'eau et des zones humides**

1 Documents cadres : *boussoles des arbitrages*



Construire les conditions d'un bien-vivre ensemble dans un document d'urbanisme aussi essentiel qu'un **PLUi-HM (Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Habitat et Mobilité)**, c'est intégrer les règles de la préservation de nos milieux naturels, caractéristiques de notre territoire. En effet, la fragmentation des milieux naturels représente, avec l'artificialisation des espaces et les pollutions diffuses, l'une des causes actuelles majeures d'érosion de la biodiversité. **L'agglomération a ainsi fait le choix fort de considérer l'importance des milieux dans le règlement** (cours d'eau, corridors, haies, arbres remarquables...),

et de construire ainsi une OAP biodiversité (Orientation d'aménagement programmée) **au cœur du PLUi-HM.**

UNE OAP BIODIVERSITÉ, C'EST-À-DIRE ?

C'est une orientation d'aménagement programmée qui a pour but de définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, les paysages, etc. Elle poursuit deux objectifs : **empêcher la perte de la biodiversité** en participant à la préservation de l'armature écologique du territoire, et **renforcer des milieux naturels** dans la trame urbaine et péri-urbaine.

À chaque milieu, sa protection

Thonon Agglomération a adopté, depuis sa création, en 2017, différents documents cadres de protection de nos milieux (voir schéma ci-contre). Présents à toutes les échelles de la réglementation (européennes, nationales ou locales), ces documents articulent une protection coordonnée des différents milieux, tout en prenant en compte leur spécificité et les multiples partenaires impliqués dans cette préservation.

PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU (PTGE)

Objectif : gérer durablement et de manière concertée la ressource en eau

CHARTRE FORESTIÈRE

Objectif : définir une stratégie pour la forêt et la filière forêt-bois locale.

NATURA 2000

Objectif : protéger et valoriser des sites naturels remarquables

THONON AGGLOMÉRATION

Coordonne et veille à l'articulation cohérente des documents entre eux

GÉOPARC UNESCO

Objectif : valoriser le patrimoine géologique et naturel pour un développement durable local

CONTRAT HAUTE-SAVOIE NATURE POUR LA PRÉSERVATION DES ESPACE NATURELS SENSIBLES

Objectif : préserver la biodiversité et les habitats naturels tout en conciliant les activités humaines

- Document cadre mis en place et coordonné par Thonon Agglomération
- Contrat mis en place par l'Europe, l'État ou le Département, et élaboré avec Thonon Agglomération, qui l'anime et le coordonne sur son territoire
- Contrat international géré par le SIAC dont fait partie Thonon Agglomération

2 Protéger l'indispensable : l'eau

La **trame bleue** du territoire est composée à la fois de l'eau de source, de zones humides, de cours d'eau. Leur préservation, tant face aux aléas climatiques (sécheresse) que face aux activités humaines, est garantie par de nombreux projets.

CHIFFRES-CLÉS

13

cours d'eau se jettent dans le lac Léman

259

km de linéaire total de cours d'eau

308

zones humides qui représentent 998 hectares





AU BORD DE L'HERMANCE : COHABITATION RÉUSSIE POUR LA NATURE ET L'HOMME

Nom du projet : renaturation et valorisation de l'Hermance dans la traversée du bourg de Veigy-Foncenex - Création de deux zones de rétention en amont de la commune.

Documents cadres associés : contrat de rivières et contrat corridors Arve-Lac.

Localisation : Veigy-Foncenex.

Enjeux : La forte urbanisation a mis en évidence des risques d'inondations.

Description : Le cours d'eau a été chenalisé et recalibré dans les années soixante, notamment afin de drainer les terrains alentour. L'objectif était alors de faire s'écouler rapidement les eaux jusqu'au lac. Avec l'augmentation de l'urbanisation, le cours d'eau a été homogénéisé, les habitats disponibles pour la faune ont été réduits, et la problématique d'inondation a augmenté. Des bassins de rétention d'eau ont été installés en amont du site pour y faire face. Le secteur restait néanmoins, avant renaturation, sensible aux inondations, notamment du fait de l'encombrement du lit du cours d'eau par les roseaux. Les travaux ont donc consisté à l'élargissement du cours du lit de l'Hermance, associé à la création de méandres et de sinuosités pour favoriser la biodiversité mais aussi des zones humides annexes. Un cheminement piéton a par ailleurs été créé ainsi que trois passerelles pour permettre le déplacement des habitants.

MONT-FORCHAT : UN SITE EMBLÉMATIQUE VEILLÉ DE TOUS !

Projet : plan de gestion du Mont-Forchat

Document cadre : contrat Haute-Savoie Nature
Localisation : Mont-Forchat

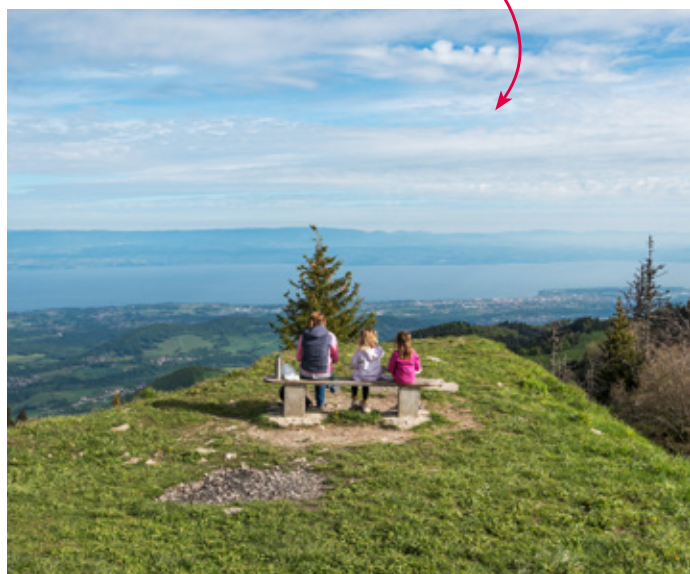


Enjeux : labélisation du site en Espace Naturel Sensible (ENS) par le Conseil départemental afin de définir une vision stratégique de préservation à long terme, et un plan d'actions.

Durée du projet : jusqu'en 2026

L'ambition de ce plan de gestion est double : **conserver la qualité écologique** exceptionnelle du site, notamment la protection d'une ressource stratégique en eau ou encore des habitats naturels, tout en améliorant l'accueil et la sensibilisation des visiteurs. Outre les mesures de préservation, ce projet s'emploie aussi :

- à **structurer la gouvernance** du site dont les acteurs sont nombreux : les collectivités territoriales, les services de l'État et établissements publics, les acteurs de l'environnement et de la biodiversité et les acteurs socio-économiques (agriculteurs, forestiers, restaurateurs...), ainsi que le public et les usagers
- à **soutenir les pratiques pastorales et sylvicoles durables**
- et à renforcer les **actions pédagogiques** à destination des scolaires et du grand public.



GÉRER L'EAU EN INTÉGRANT L'URGENCE CLIMATIQUE ET LA PRESSION DÉMOGRAPHIQUE

Thonon Agglomération élabore un Projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE). Cette démarche est un outil opérationnel qui va permettre de **concilier les usages avec la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques**. Un diagnostic des besoins, et de la disponibilité de l'eau intégrant le fonctionnement des milieux aquatiques a été lancé en 2025. Sa réalisation définira les enjeux et établira les futures actions du PTGE. Sa mise en œuvre sera aidée financièrement par l'Agence de l'Eau. Parmi les volets figurera la recherche de sobriété et d'optimisation des différents usages de l'eau (économies, diagnostics, modernisation des réseaux et préservations des ressources stratégiques). **Un collectif d'acteurs de l'eau est associé à cette étude** et à l'élaboration du futur PTGE : l'ARS74, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, l'Agence de l'Eau, la Fédération de pêche 74, la DDT 74, la Chambre d'agriculture et des associations de protection de l'environnement. La durée de ce projet de territoire spécifique à l'eau est comprise entre 6 et 10 ans.

3 Poumon vert : des paysages *ET de la biodiversité !*

Dans la **trame dite verte**, on trouve deux types de milieux : les forêts et la prairie mais nous pouvons y ajouter les vergers qui bénéficient d'un programme de sauvegarde. Importants pour les écosystèmes, ils le sont aussi pour nous, habitants, par l'équilibre qu'ils nous apportent et le patrimoine qu'ils représentent.



En *chiffres*

13 %

du territoire est couvert
par la prairie

340 ha de verger soit
1,35 % (non exhaustif)

335 vergers
traditionnels



DES HAIES ET DES MARES : PLANTER DU BON SENS

Projet : restauration des haies et mares

Document cadre : appel à projets « Eau et biodiversité » porté par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC)

Localisation : territoire de Thonon Agglomération

Enjeux : Les haies et les zones humides jouent un rôle fonctionnel important en tant que milieux de vie et corridors écologiques et en tant que régulateur des flux de matière (eaux, sédiments, pollutions). **Les zones humides permettent en effet d'absorber les fortes pluies et restituent lentement l'eau ainsi mise en réserve lors de périodes plus sèches.** Elles jouent un véritable rôle d'éponge. La disparition de ces milieux induit la perte de nombreux bénéfices, que ce soit en tant que solutions face aux aléas climatiques de plus

en plus intenses et fréquents, en perte d'habitats pour les espèces, ou encore de capacité de stockage du carbone.

Durée du projet : jusqu'à fin 2028

Descriptif : En travaillant avec plusieurs acteurs investis localement dans la préservation des milieux et de la biodiversité (France Nature Environnement 74, la Ligue de Protection des Oiseaux 74, le Conservatoire d'Espaces Naturels - Mission Haies et Abf-biosphère), l'ambition est d'aboutir à la plantation/restauration de 10 kilomètres de haies et la création/restauration de 10 mares sur le territoire. **Thonon Agglomération apporte ainsi un accompagnement technique à tout porteur de projet (agriculteur, propriétaire, collectivité, entreprise...) souhaitant implanter une haie sur son terrain.**





CHARTRE FORESTIÈRE : GÉRER DURABLEMENT NOS FORÊTS

Projet : création d'une plateforme de stockage de bois

Document cadre : charte forestière

Localisation : territoire de Thonon Agglomération

Enjeux : La forêt est un atout multifonctionnel (biodiversité, santé, économique, écologique, social, énergétique), mais sa gestion est complexifiée par son morcellement en de nombreuses petites propriétés privées, les pressions liées au climat (sécheresse, scolyte, incendie) et la nécessité de concilier exploitation, loisirs et biodiversité.

Durée du plan : 6 ans

Descriptif : À la suite d'un diagnostic réalisé par le SIAC (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais) pour structurer l'implantation du stockage du bois d'œuvre destiné au sciage, déroulage et tranchage mais aussi pour le bois d'énergie pour alimenter les chaufferies bois, Thonon Agglomération analyse les modalités d'implantation d'une plateforme bois (d'un hectare). Ainsi, les forêts pourront être gérées et le bois utilisé pourra être local.



VERGERS : RETROUVER LA POMME, LA POIRE, LA PRUNE ET LE CHÂTAIGNIER

Projet : plan vergers

Document cadre : étude de définition des réseaux écologiques du territoire de Thonon Agglomération (Ecovia 2023) // fiche action du Contrat Haute-Savoie nature

Localisation : communes du territoire de Thonon Agglomération

Enjeux : préserver la biodiversité, promouvoir des essences locales et/ou adaptées aux changements climatiques.

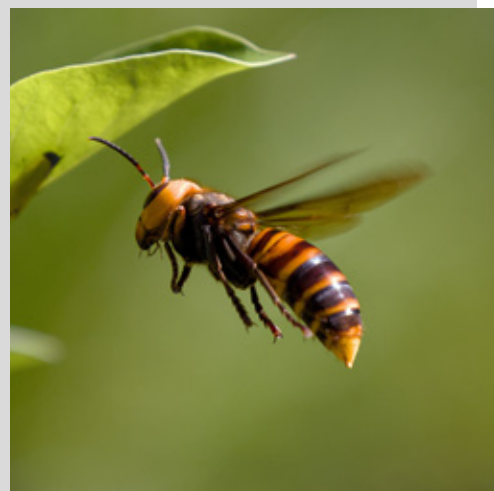
Descriptif : Dans le cadre de la préservation et de la restauration des réseaux écologiques, Thonon Agglomération souhaite développer ou restaurer ces milieux pour favoriser la biodiversité. L'agglomération propose ainsi une assistance technique et un soutien financier aux communes qui souhaitent planter des vergers. En effet, les vergers sont des espaces riches en ressources pour la faune et la flore.



PLANTES INVASIVES, MOUSTIQUES ET FRELONS : TOUS VIGILANTS

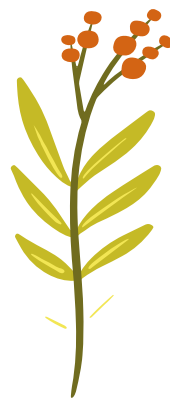
En 2015, le Syndicat Mixte des Affluents du Sud-Ouest Lémanique (aujourd'hui dissout) avait réalisé un inventaire des plantes invasives sur une partie de son réseau hydrographique. En effet, historiquement ces plantes se trouvaient sur les bords des cours d'eau et en zones humides. Neuf espèces avaient été répertoriées alors dont la renouée du Japon, l'ambrosie, le Solidage géant et du Canada, la Balsamine de l'Himalaya, le Buddleia ou arbres à papillon et le Robinier faux-acacia. **Ces plantes sont responsables de la diminution de la biodiversité puisqu'elles modifient les écosystèmes et emportent la disparition progressive de plantes locales. Elles perturbent également les activités humaines** (pêche, chasse, etc.) et sont aussi responsables de brûlures, de coupures et d'allergies. Tous ensemble, nous pouvons agir. Il est nécessaire de surveiller leur progression et de limiter leur prolifération mais surtout de lutter contre leur introduction dans les milieux naturels.

Arrivent ces dernières années sur le territoire de nouvelles espèces invasives, dites « à enjeux pour la santé humaine », telles que l'ambrosie, le frelon asiatique ou encore le moustique tigre. Ces espèces ont des capacités de dissémination importantes dans les milieux naturels et urbains et nécessitent une action immédiate. Thonon Agglomération se fait le relais des organismes gestionnaires (FREDON, GDS 74) auprès des communes dans la lutte contre leur prolifération.



4 L'équilibre fragile : *bâtir ici et restaurer là*

Quand l'artificialisation des sols est inévitable pour répondre aux besoins du territoire, la protection des milieux naturels est intégrée le plus en amont possible afin de minimiser l'impact du projet sur l'environnement. Thonon Agglomération définit, propose, puis réalise et gère les mesures compensatoires en conséquence des projets qu'elle déploie ou qu'elle doit accompagner.



DANS LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Quand les zones d'activités se créent, Thonon Agglomération met en place des mesures compensatoires à l'artificialisation créée pour restaurer les milieux naturels. Ainsi, **lors de l'extension de la zone d'activités économiques de Planbois à Perrignier, des mesures ont visé la protection de la faune.** Des abris ont été installés pour les chauves-souris, les oiseaux et les reptiles sur le site et alentours. La gestion des eaux pluviales est faite à travers une noue paysagère et un bassin de rétention. Des travaux complémentaires de compensation

visant la restauration de zones humides ont également été définis sur deux autres secteurs de la commune : les Ballandes et l'Abbaye. Le programme de travaux et de suivi est prévu sur une durée de 25 ans. Dans la zone d'activités des Bracots à Bons-en-Chablais, une zone humide a par exemple été recréée, des haies replantées, etc.

AUTOROUTE A412 : DES MESURES COMPENSATOIRES ÉTUDIÉES

Le projet d'autoroute A412 que l'État a confié au concessionnaire AMEDEA comprend un important programme de mesures de compensation dont la gestion va s'effectuer sur la durée de l'exploitation de l'infrastructure. Imposées par l'État en type et surface, les mesures sont ensuite définies puis déployées par le concessionnaire après analyse approfondie des milieux impactés et des milieux d'accueil des mesures compensatoires. L'agglomération travaille depuis de nombreux mois avec AMEDEA pour nourrir les diagnostics des milieux et identifier les localisations les plus pertinentes des compensations en fonction des projets qui étaient à porter sur le territoire mais qui restaient en attente de moyens. De même, **le site de Chignens à Allinges sera valorisé en permettant son retour à l'agriculture** en lieu et place de plantations peu pertinentes écologiquement, qui avaient supplanté l'exploitation du site par l'agriculture.



5 Vers une préservation collective : *pour une large sensibilisation*

La sensibilisation des différents publics à la protection de nos milieux naturels est une mission essentielle d'aujourd'hui et pour demain. Parce que nous ne protégeons que ce que nous aimons, les différentes actions proposées par Thonon Agglomération visent naturellement à faire aimer son milieu.



DES SORTIES GRANDEUR NATURE POUR LE GRAND PUBLIC

Projet : sortie découverte du Marais de la Bossenot à Allinges

Enjeux : faire découvrir au public à travers une sortie de deux heures les richesses du Marais

Qui ? : tout public à partir de 6 ans

Descriptif : à partir de 18h30 et pour deux heures, les 27 personnes inscrites se sont retrouvées pour **en apprendre davantage sur les crapauds communs, les grenouilles et autres amphibiens** qui peuplent ce marais. Cette sortie découverte est proposée depuis trois ans dans le cadre de la préservation du site, qui fait partie du réseau Natura 2000. De nombreuses sorties sont proposées toute l'année pour observer différents milieux, différents habitats.



UN PROGRAMME D'ANIMATIONS CHAQUE ANNÉE POUR LES SCOLAIRES

Projet : sensibilisation aux zones humides

Enjeux : sensibiliser les élèves aux enjeux que représentent les milieux aquatiques.

Qui ? : les élèves du CE2 au CM2

Depuis ? : animation proposée depuis 2006

Descriptif : dans le cadre scolaire, chaque année, Thonon Agglomération édite un programme à destination des enseignants leur proposant **des ateliers animés par des experts**, sur les thématiques suivantes : **zones humides, au cœur de la forêt mais aussi gestion des déchets, écogestes au quotidien, et alimentation**, et prochainement des animations liées aux enjeux du lac. Concernant l'animation autour des rivières et des zones humides, les élèves se retrouvent trois demi-journées pour découvrir les écosystèmes liés aux milieux aquatiques, comprendre la notion de bassin versant et prendre conscience des enjeux de préservation de ces milieux. La dernière demi-journée est une visite au bord de la rivière ou de la zone humide.

Cette recherche permanente d'équilibre entre nos activités humaines et la protection de la nature est une façon de préserver, malgré le développement nécessaire, toutes les santés : celle des animaux, des écosystèmes mais également des personnes. Toutes sont en effet étroitement liées. Dans une approche globale des enjeux sanitaires, Thonon Agglomération entend ainsi s'inscrire dans une démarche « Une seule santé ».



RESSOURCES

À l'écoute du réseau d'eau potable

L'été dernier, notre agglomération a de nouveau été placée en alerte sécheresse durant plusieurs semaines. La ressource en eau se fragilise chaque année un peu plus, et pour la préserver nous avons chacun notre rôle à jouer : en l'économisant à notre domicile, mais aussi en repérant le plus rapidement les fuites d'eau.

Le service d'exploitation des réseaux d'eau potable de Thonon Agglomération œuvre chaque jour pour traquer ces fuites sur le réseau d'eau potable. Un combat discret mais essentiel pour préserver une ressource vitale.

Quand il y a suspicion de fuite, c'est d'abord sur les compteurs de production, qui mesurent l'eau en sortie de réservoir, qu'elle se repère. Ensuite, on affine ce repérage à l'aide des compteurs sectoriels avant de se rendre sur le terrain pour une pré-localisation. « *Entrent alors ceux que l'on nomme « les oreilles » dans notre métier. Des agents chevronnés qui écoutent les réseaux afin de localiser précisément l'endroit de la fuite* » explique Laurent Lafon, responsable exploitation des réseaux eau potable. En effet, trois experts sont dédiés à l'écoute des fissures dans les canalisations grâce à des capteurs acoustiques. Une fois la fuite repérée, les engins de chantier prennent le relais pour ouvrir la chaussée et réparer l'hémorragie invisible. L'hiver dernier, une opération spéciale menée de nuit à Veigy-Foncenex, Douvaine et Margencel, a permis de repérer et réparer 11 fuites. La nuit, les conditions

sont idéales : le réseau d'eau potable est moins sollicité et le calme ambiant (moins de circulation, moins de bruits parasites) facilite l'écoute.

LE POIDS DES PETITES FUITES

Contrairement aux idées reçues, ce ne sont pas les ruptures spectaculaires qui pèsent le plus lourd sur le rendement, mais les fuites souvent inférieures à un mètre-cube par heure. « *Gagner un point de rendement est un travail long et minutieux, considérant nos 856 km de réseau d'eau. La recherche nocturne réalisée en 2025 a permis d'économiser 25 m³/h soit environ 3 points de rendement* », souligne Alexandra Piot, directrice du service eau-assainissement. « *Un point représente 70 000 m³ /an d'eau sauvée soit l'équivalent de 20 piscines olympiques.* » Enfin, ces fuites sont souvent dues à des canalisations vétustes. La durée de vie moyenne d'une canalisation est située entre 80 et 100 ans. Thonon Agglomération consacre chaque année une part importante de son budget eau potable au renouvellement de ces canalisations.



Comment vérifier que je n'ai pas de fuite ?



1. Je vérifie mon installation intérieure

- Contrôlez tous vos équipements : chasse d'eau, ballon d'eau chaude, robinetteries, adoucisseur, arrosage automatique, réducteur de pression...
- Coupez tous les robinets et vérifiez si le compteur continue de tourner (petite roue ou cadran en mouvement = fuite probable).

2. Je fais appel à un professionnel

- Si vous ne trouvez pas la fuite vous-même, contactez rapidement un plombier qualifié. **Attention : seuls les agents de Thonon Agglomération sont autorisés à intervenir dans le regard compteur.** Toute intervention par un tiers est interdite et passible d'une amende, conformément à notre règlement de service.

3. Je préviens Thonon Agglomération

Sous certaines conditions et sur présentation de justificatifs, un écrêtement pourra être appliqué sur votre facture d'eau.

856 km
DE CANALISATIONS
d'eau maillent le territoire

50
FUITES
réparées par l'agglomération
en 2025

SANTÉ

Bien vivre et bien être : l'agglomération s'engage pour notre santé

Thonon Agglomération lance son Contrat Local de Santé (CLS) dont l'objectif est de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.



S'appuyant sur les priorités de santé publique nationale, le CLS est un plan d'actions concrètes sur 5 ans, élaboré à partir du diagnostic local de santé du territoire mené cet été.

Ce contrat réunit élus, professionnels du soin et du médico-social, milieu associatif, habitants. Le CLS adopte une démarche transversale qui a pour objectif **l'amélioration de l'état de santé du territoire et de ses habitants de manière globale en travaillant sur les déterminants de santé.**

Il ne s'agit pas seulement de fluidifier l'accès aux soins, mais de mener une politique locale partagée dans le domaine de la prévention, de l'accès aux soins, de la santé mentale et de la qualité de vie. Son élaboration et sa mise en œuvre s'effectueront notamment avec vous, les habitants.

2026 : PREMIÈRES ACTIONS POUR NOTRE SANTÉ

Cet été, vous avez été invités à exprimer vos attentes au sujet de votre santé. Un court questionnaire était alors accessible en ligne. Vous avez été 1152 à y répondre, alimentant ainsi l'élaboration du Diagnostic local de santé (DLS). Vos réponses complètent l'analyse documentaire et statistique des données de l'État. Cet état des lieux a été complété par le travail de concertation des acteurs, permettant d'identifier les spécificités de notre territoire. Présenté le 30 octobre dernier en séance publique, le travail se poursuit maintenant en groupe thématique autour des axes prioritaires pour définir les actions qui seront inscrites dans notre plan d'actions sur cinq ans. Le CLS devrait être signé à la fin de l'année pour une mise en œuvre dès 2026.

En savoir plus : thononagglo.fr/nos-grands-projets

Qu'est-ce qu'un Contrat Local de Santé ?

Le contrat local de santé (CLS) participe à la construction des dynamiques territoriales de santé. Il est le fruit de la rencontre du projet porté par l'ARS (Agence Régionale de Santé) et des aspirations de Thonon Agglomération. Il œuvre au plus près de vos préoccupations. Les actions se développent précisément dans quatre domaines :

- **L'accès aux soins :**
politique de dépistage, parcours de santé...
- **Les comportements favorables à la santé :**
alimentation saine et de qualité,
activité physique régulière...
- **La santé mentale**
- **L'environnement et le cadre de vie :**
aménagement du territoire favorable à la santé,
bonne utilisation des logements...





SERVICES PUBLICS

L'agglomération renforce sa présence à Douvaine

Après 9 mois de travaux, de nouveaux espaces dédiés à l'accueil du public à Douvaine ouvrent leurs portes, tout près de la mairie. Ils sont mutualisés et accueillent principalement deux services relevant de Thonon Agglomération : les permanences France Services, et le bureau d'information touristique douvainois de l'Office de tourisme intercommunal Destination Léman, qui a quitté ses locaux rue du Centre.

LES SERVICES PUBLICS ACCUEILLIS

- Le lundi de 9h à 11h30 et de 13h à 16h (en remplacement des permanences du bus) : accueil gratuit et confidentiel par des **conseillers France Services** de Thonon Agglomération : aide personnalisée dans vos **démarches administratives**, allant de la consultation des espaces personnels à la simulation d'allocations, en passant par l'accompagnement pour les démarches de la vie quotidienne comme le

renouvellement des papiers d'identité ou la déclaration de revenus.

- Le lundi de 9h à 12h : permanence du **juriste itinérant de l'Antenne de Justice et du Droit** en Chablais : information gratuite sur vos droits et devoirs dans de nombreux domaines juridiques : famille, travail, consommation, logement, etc.
- Du mardi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h : accueil et information des visiteurs par les conseillers de l'**Office de tourisme intercommunal Destination Léman**.

OÙ ?

Au 18 rue du Marché - 74140 Douvaine

*Le coût du chantier s'est élevé à 309 617 € TTC (études et contrôles compris). Financé par Thonon Agglomération, il a bénéficié du soutien du Conseil Départemental de la Haute-Savoie à hauteur de 81 244 € et de l'Etat dans le cadre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) à hauteur de 46 800 €.

HABITAT

FRANCE RÉNOV' HAUTE-SAVOIE, LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉNOVATION



Besoin de conseils pour réaliser des travaux de rénovation, faire des économies d'énergie ou adapter votre logement ?

France Rénov' Haute-Savoie c'est le service public local pour vous aider gratuitement, en toute neutralité, dans votre projet de rénovation : aide financière, matériaux, solutions techniques, analyse de devis, points de vigilance, etc.

Comment ça marche ?

1. Une simple question sur les aides financières ou les travaux ?

Je prends contact avec un conseiller par téléphone.

2. Besoin d'un temps d'échange autour de mon projet ?

Je peux bénéficier d'une heure de rendez-vous en permanence (prise de rendez-vous préalable obligatoire).

3. Je me lance dans un projet de rénovation de l'habitat ambitieux ?

Je peux bénéficier d'un accompagnement technique sous certaines conditions.

Contactez les conseillers France Rénov' Haute-Savoie au **04 56 19 19 19** (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h).

Ce service est entièrement gratuit et les conseils sont indépendants de toute offre commerciale. En Haute-Savoie, le dispositif est porté par Innovales et l'Asder, et financé par l'Anah et les collectivités locales - dont Thonon Agglomération.

ENVIRONNEMENT

Compostage collectif : « la poubelle s'allège, la terre s'enrichit »

À Bons-en-Chablais, au sein de la résidence Les Chênes (cinq immeubles, et une quarantaine de foyers), une initiative citoyenne transforme collectivement les épluchures du quotidien en richesse pour la terre.

« Cette initiative est partie d'un bouche-à-oreille » commente Vincent, qui, il y a cinq ans, lassé de composter seul sur son balcon dans des conditions peu optimales, entend parler de la possibilité de composter collectivement ses déchets. « J'ai déposé un mot dans les boîtes aux lettres pour savoir si les résidents étaient partants », raconte-t-il. Une quinzaine de foyers se disent intéressés. Il se rapproche alors de Thonon Agglomération, qui accompagne ce type de projet. Après un passage en assemblée générale et un vote favorable, l'emplacement est choisi. Deux sessions de formation, rassemblant une quinzaine d'habitants chacune, sont dispensées par l'agglomération. « Ces sessions sont instructives pour comprendre le

fonctionnement des composteurs : quels types d'apports et à quelle fréquence sont-ils nécessaires pour le maintenir à l'équilibre » souligne Vincent. À la suite, quatre référents se désignent volontaires. La gestion du logiciel fourni par Thonon Agglomération, qui permet notamment de formuler les demandes de broyat de bois (matière sèche), est assurée par Vincent.

UNE ÉVIDENCE : RENDRE À LA TERRE CE QU'ELLE DONNE

Pour Vincent, composter est une évidence « Quand j'étais gamin, on appelait ça le tas de fumier, mais le principe est le même. Ça m'a toujours semblé contraire au bon sens de jeter à la poubelle ce qui pousse dans la terre. Nous n'avons pas tous des jardins pourtant il est toujours possible de rendre à la terre ce qu'elle nous donne. » Et l'investissement personnel n'est pas plus important que s'il le faisait uniquement pour lui : « 10 minutes par semaine pour contrôler le bac, mettre un peu de matière sèche et le brasser, et tous les 6 mois un



transfert quand le bac d'apports est plein, qui prend environ une heure ». Tous les habitants sont alors invités à se servir dans le bac de maturation. Le compost peut être aussi utilisé dans les plantations communes de la résidence.

POUR VOUS LANCER, FAITES APPEL À THONON AGGLOMÉRATION !

Les bénéfices sont nombreux pour Vincent qui constate une vraie diminution des déchets ménagers, aucune nuisance déplorée et le sentiment de bien faire les choses. « Les habitants qui compostent sont heureux de cette possibilité » avance-t-il. Son conseil aux intéressés ? « Un endroit adéquat et un peu de motivation. Et surtout, faire appel à Thonon Agglomération. Elle offre les composteurs, la matière sèche et la formation : tout pour bien se lancer ! ». Aujourd'hui, environ la moitié des habitants de la résidence utilisent régulièrement les composteurs. Et si un deuxième bac devient un jour nécessaire, ce sera plutôt bon signe : celui d'un collectif qui, pas à pas, fait le pari d'une nouvelle croissance !

Pour en savoir plus et installer vous aussi un composteur collectif :

thononagglo.fr – rubrique Mes services / Mes déchets j'y veille / Tri des biodéchets



ALLINGES

Le chantier se poursuit route de Noyer à Allinges

Depuis cet été, des travaux sont menés sur la RD 233 à Allinges. L'opération, lancée et coordonnée par la commune, consiste à reprendre la voie actuelle (création de trottoirs, de cheminements piétons...). Pour sa part, Thonon Agglomération profite de ce projet pour renouveler le réseau d'eau potable, mettre en séparatif les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales, mais aussi sécuriser et mettre en accessibilité les arrêts de bus situés dans l'emprise du chantier. La fin est programmée au printemps 2026.

La participation de Thonon Agglomération s'élève à 868 673 € HT, avec un financement du Conseil Départemental de la Haute-Savoie à hauteur de 30 % (171 000 € sur 570 000 € pour l'eau et 39 000 € sur 130 000 € pour l'assainissement).

ARMOY

Du changement dans la collecte des ordures ménagères



L'apport volontaire des ordures ménagères est mis en place à partir du 17 novembre 2025 pour l'ensemble des foyers de la commune. La collecte en porte-à-porte ne sera alors plus assurée. Quatre espaces-tri ont été déployés, équipés de conteneurs semi-enterrés ou enterrés selon leur emplacement. Les zones plus denses et proches des écoles bénéficient de conteneurs enterrés pour une meilleure intégration paysagère. Chaque espace propose des conteneurs pour les ordures ménagères ainsi que pour le verre, le papier et les emballages recyclables.

EXCENEVEX/SCIEZ

L'itinéraire cyclable ViaRhôna voit le jour le long de la RD25



Très attendue, la nouvelle portion de voie verte reliant le secteur de la Fattaz à Excenevex et l'entrée du secteur des Crêts à Sciez est en cours d'aménagement depuis début septembre 2025. Les travaux sont entrepris par le conseil départemental de la Haute-Savoie, et Thonon Agglomération est associée au titre de sa compétence d'aménagement de la ViaRhôna - Sud Léman, qui est ainsi prolongée sur 1750 mètres. Un alternat de la circulation est en place pendant toute la durée des travaux, jusqu'en juin 2026.

Le montant des travaux s'élève à 1,6 M€, financés à 79% par le Conseil départemental de la Haute-Savoie. Thonon Agglomération participe pour sa part à hauteur de 267 042 € HT, ce coût intégrant les travaux préalables de dévoiement des réseaux d'eau et d'assainissement, ainsi que la réfection de l'arrêt de bus La Fattaz.

THONON-LES-BAINS

45 nouvelles bornes pour la collecte des biodéchets

Thonon Agglomération étend progressivement la collecte des biodéchets, avec 45 nouvelles bornes installées début octobre à Thonon-les-Bains. Cela porte leur nombre à 84 dans la ville. Les déchets, collectés une à deux fois par semaine, sont valorisés par méthanisation à Léman Biogaz à Veigy-Foncenex. En septembre dernier, 7 tonnes avaient été récupérées. Déjà 2 800 bioseaux ont été distribués et une note de satisfaction de 4,5/5 a été attribuée par les habitants pour la qualité de ce service.



CHEMINS DE TRAVERSE

Toute la programmation et billetterie sur mal-thonon.org
Tel : 04 50 71 39 47

28/11

NON SOLUM

Théâtre

(à partir de 12 ans)

à 20h30, à Veigy-Foncenex,
salle Le Damier

À partir de la célèbre phrase
d'Arthur Rimbaud, « Je est un
autre », Sergi López signe un seul
en scène désarmant d'esprit joyeux
et contagieux.



12/03

WILL ET WALT, LES PRENEURS DE TÊTE

Théâtre

(à partir de 8 ans)

à 20h à Perrignier, salle du Stade

Deux frangins venus du fin fond
des Carpates manient mentalisme
et humour dans un spectacle
irrésistible, et interactif. À nous faire
perdre la tête ?



21/01

MERCREDI C'EST SPORT

Théâtre d'objets

(à partir de 7 ans)

à 10h30 à Douvaine, salle du
Coteau

Zouz n'aime pas le sport. Foot,
boxe, gym, aérobic, ça l'énerve,
et il ne comprend rien aux règles.
Mais sa mère le répète, il faut faire
du sport. Qu'inventera-t-elle pour
l'intéresser aux joies de la culture
physique ? Surprise...

29/12

JOURNÉE PORTES OUVERTES À L'INTERNATIONAL

de 10h à 16h à Thonon-les-Bains, Info
Jeunes (8 avenue Saint François de
Sales)

Vous avez un projet de mobilité
internationale ? Le service Info
Jeunes de Thonon Agglomération
vous accueille dans ses locaux pour
vous accompagner dans votre projet.
Au programme : présentation des
opportunités de mobilité, témoignages
de jeunes, informations pratiques et
bien plus encore...

Entrée libre et gratuite.
+ d'infos à venir sur :
www.thononagglomeration.fr ou au
04 50 26 22 23



DU 20 AU 23/11

13^E ÉDITION DU FESTIVAL DE THÉÂTRE « QUINCY SOIT-IL ! »

Massongy, Théâtre de Quincly et salle
des fêtes (selon programmation)

Découvrez pendant plusieurs jours des
spectacles de théâtre portés par des
troupe venues de France et d'ailleurs.

Entrée libre, participation au chapeau
+ d'infos : malleaugrenier.com



**Retrouvez tous
les événements**

organisés sur le territoire
de Thonon Agglomération sur

www.destination-leman.com
et [f agendadestinationleman](https://www.facebook.com/agendadestinationleman)

____ THONON
agglomération

**VIOLENCES
CONJUGALES**

**ELLE EST
TROP JEUNE
POUR
COMPRENDRE**

FAUX

**VICTIME OU TÉMOIN
[Ré]Agissez**

 **119**

 **3919**